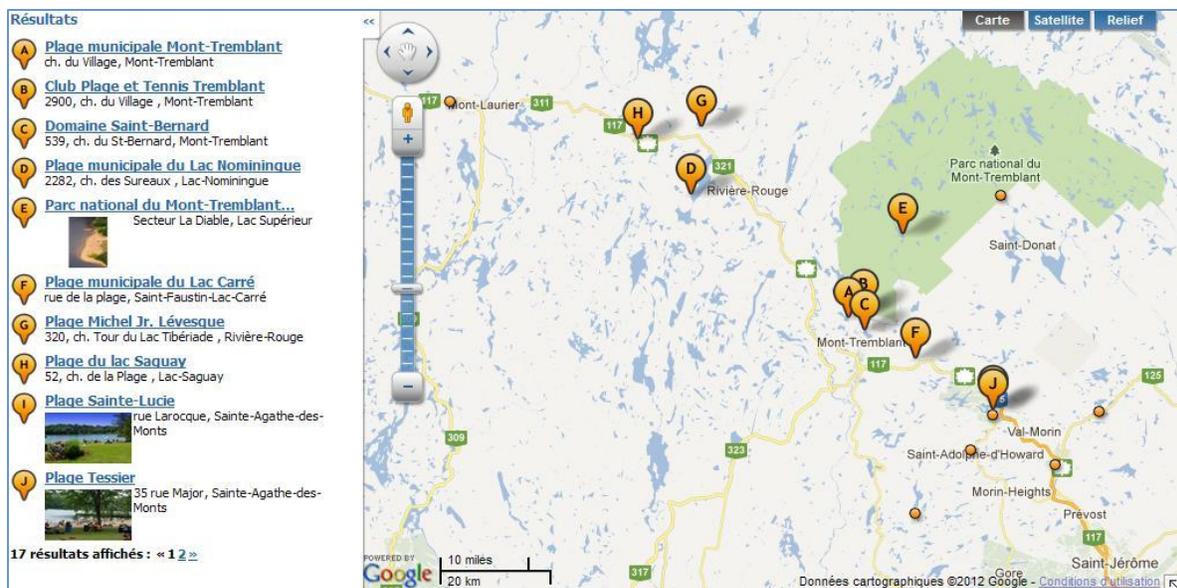


## Maman est-ce que je peux me baigner ?

Se retrouver dans l'eau est de tout temps une activité qui fait plaisir aux petits comme aux grands. Que ce soit en eaux douces ou dans la mer, la baignade attire les humains (sauf ceux qui en ont peur), comme si une sirène omniprésente nous envoûtait par son chant.

Le Québec est un vrai paradis pour la baignade. En effet, il y a 400 plages publiques sur le territoire, dont 22 dans les Laurentides, selon le site officiel du tourisme québécois (voir <http://www.bonjourquebec.com/qc-fr/plaisirseau.html>). La carte ci-après indique l'emplacement de certaines d'entre elles.



Les deux paliers de gouvernement (provincial et fédéral) ont des programmes de surveillance de la **qualité de l'eau**. Le ministère de l'Environnement du Québec (**MDDEFP**) donne plusieurs informations pratiques sur son site web au <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/index.htm>.

On y retrouve la liste des plages par région, les informations sur la fréquence d'échantillonnage, l'explication du système de cote (A, B C et D) qui catégorise le niveau de qualité de l'eau et le mode de gestion de l'information. Le tableau suivant donne la définition des cotes.

**A** : Excellente    **B** : Bonne    **C** : Passable    **D** : Polluée

Comme dans la plupart des cas de contamination, l'approche préconisée afin de vérifier s'il y a un problème est l'utilisation des paramètres indicateurs. De façon générale, les paramètres indicateurs de la contamination de l'eau de baignade se retrouvent dans trois catégories distinctes : les paramètres physiques, chimiques et microbiologiques.

Étant donné que la catégorie la plus susceptible d'avoir un impact à très court terme sur la santé des utilisateurs est dans la catégorie microbiologique, le MDDEFP a sélectionné ce paramètre indicateur comme base, afin d'évaluer la **qualité de l'eau**. Plusieurs types d'agents bactériologiques peuvent être utilisés à titre d'indicateur.

Un choix devait donc être fait par souci de contrôle des coûts d'analyses en laboratoire et afin d'établir une base de comparaison. Le paramètre principal a été celui des **coliformes fécaux**. Le tableau suivant donne les valeurs limites, spécifiant les cotes de qualité (A, B, C et D).

- **Classification de la qualité bactériologique des eaux de baignade**
  - Plages en milieu d'eau douce

Qualité de l'échantillon prélevé		Moyenne géométrique des coliformes fécaux/100 ml
A	Excellente	0 à 20
B	Bonne	21 à 100
C	Passable	101 à 200
D	Polluée	201 et plus ou si plus de 10 % des échantillons d'un prélèvement sont supérieurs à 400.

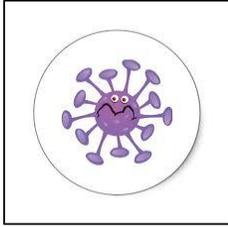
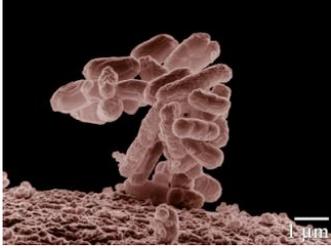
- Tiré de <http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/index.htm>

C'est quoi, au juste, des **coliformes fécaux** ?

«Les coliformes étant des [bactéries](#) vivant dans les [intestins](#) d'animaux ou humains, leur présence dans l'eau indique une pollution fécale. Ce sont donc des organismes indicateurs de la qualité de l'eau. Ils ne provoquent pas d'intoxication sauf [Escherichia coli](#) O157:H7. Sont aussi considérés comme coliforme fécaux : [Enterobacter](#) et [Citrobacter](#).»<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Tiré de <http://fr.wikipedia.org/wiki/Coliforme>

Voici donc une illustration, pour imaginer la chose :

	
Ce que la plupart des gens imagine !	Ce que la chose (Escherichia coli) a vraiment l'air (agrandie 10 000 fois)

Sachant tout ce que vous savez maintenant, allez donc vous baigner avec votre enfant quand il vous demandera s'il peut se baigner ! Les simples précautions à prendre sont :

- a) Vérifiez sur le site du MDDEFP que la cote est A, B ou, à la limite C ;
- b) Ne buvez pas l'eau ! ;
- c) Observer les environs et, s'il y a des poissons morts ou d'autres animaux morts près du cours d'eau, abstenez-vous.

Je vous souhaite un été chaud plein de surprises et beaucoup de baignades !

### Énoncé biographique :



Louis Picard est ingénieur en environnement depuis plus de vingt ans. Il travaille chez Environnement Inter-Action à titre de spécialiste de la réhabilitation de sites contaminés. Il agit également à titre d'expert visé par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et est reconnu en équipements pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Porteur de solutions concrètes, il peut vous assister et vous guider dans le processus de décontamination de votre terrain.

Vous pouvez communiquer avec lui au 514.833.8300 ou à [louis@envinteraction.com](mailto:louis@envinteraction.com)

Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi consulter le [www.envinteraction.com](http://www.envinteraction.com)